



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que :

Le conseil municipal adoptera le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité d'Eastman pour les années 2022, 2023 et 2024 lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra mercredi le 22 décembre 2021 à 8h40, à l'hôtel de ville situé au 160 chemin George-Bonnallie.

Les délibérations du conseil municipal lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Eastman, ce 9 décembre 2021

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier